



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2196

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Zone industrielle Est et zone d'activité de la Rize - Dépollution des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2196**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone industrielle Est et zone d'activité de la Rize - Dépollution des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4122 du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme en dépenses pour la réalisation de la dépollution des eaux pluviales de la zone industrielle Est et de la zone d'activités de La Rize à Vaulx en Velin pour un montant de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC au titre des mesures qualitatives et quantitatives sur les rejets d'eaux pluviales à la Rize.

Les travaux à réaliser comportent la restructuration du réseau de gestion des eaux pluviales de la zone industrielle Est et la suppression des rejets annexes au milieu naturel, la création d'un bassin de prétraitement des eaux pluviales de la zone industrielle avant rejet au milieu naturel avec ouvrages spécifiques associés (station de relèvement des eaux, système de prétraitement par filtres plantés de roseaux, système d'auto-surveillance de qualité des rejets après traitement) et la création d'une chambre de dessablement avant rejet au milieu naturel des eaux pluviales de la zone d'activités de La Rize.

Le montant total des travaux pour la réalisation des ouvrages de prétraitement s'élève à 2 382 470 € HT.

La présente opération nécessite l'intervention d'une maîtrise d'œuvre externe pour la phase études et projet, la rédaction des dossiers de consultation des marchés de travaux ainsi que la réalisation d'un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement. Le coût de ces missions est évalué à 250 000 € HT décomposé comme suit :

- la réalisation du dossier d'autorisation et les frais de lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre : 10 000 € HT sur 2011,
- la réalisation de la phase projet et la rédaction des dossiers de consultation des entreprises : 90 000 € HT sur 2012,
- le suivi de la phase réalisation et la réception des ouvrages : 150 000 € HT sur 2013.

Il est donc proposé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses sur l'opération n° 1 458 à Vaulx en Velin - dépollution de la Rize pour un montant de 299 000 € TTC portant le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 334 880 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'opération de réalisation d'un bassin de dépollution et d'ouvrages de prétraitement pour les eaux pluviales de la zone industrielle Est et de la zone d'activité de la Rize à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 1 458, individualisée le 2 mai 2007.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC sur l'année 2011,
- 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC sur l'année 2012,
- 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC sur l'année 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 334 880 € TTC.

3° - Autorise monsieur le Président à déposer un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement auprès des services de l'État.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.